



## Code de conduite des fournisseurs de Kohler Co.

Kohler Co. est fier de sa tradition de la conduite de ses affaires selon des normes d'éthique et conformément aux lois des pays dans lesquels nous produisons, achetons et vendons nos produits. Nous nous engageons à être conformes aux lois et aux pratiques commerciales éthiques dans toutes nos opérations et nous ne ferons des affaires qu'avec des fournisseurs qui partagent cet engagement.

Le code de conduite des fournisseurs de Kohler Co. définit nos attentes. Aucun code de conduite ne peut être exhaustif mais nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent de façon raisonnable en tous points et qu'ils s'assurent qu'aucune condition d'abus, d'exploitation ou d'illégalité n'existe sur leurs lieux de travail.

Kohler Co. attend de ses fournisseurs qu'ils étendent les principes de traitement équitable et honnête à tous ceux avec qui ils font des affaires, y compris les employés, les sous-traitants et les fournisseurs.

Kohler Co. ne fera des affaires qu'avec les fournisseurs qui nous certifient que leurs pratiques commerciales sont légales, éthiques et conformes aux principes définis dans le présent code de conduite.

### **Kohler Co. mettra fin à sa relation commerciale avec tout fournisseur qui enfreint ce code de conduite :**

- **Aucun travail forcé** : l'utilisation du travail forcé ou par dette de toute sorte est interdit.
- **Aucun travail d'enfant** : tous les employés doivent avoir au moins l'âge légal local, supérieur au plus grand âge scolaire obligatoire, et être âgés d'au moins 15 ans.
- **Santé et sécurité** : les conditions de travail doit être sûres et saines avec des installations de premiers secours, des issues de secours adéquates, de l'eau propre, des toilettes propres et des équipements de sécurité.
- **Durée du travail** : les horaires normaux doivent respecter les limitations locales ou un maximum de 60 heures par semaine. Les travailleurs doivent avoir au moins un jour de congé par semaine.
- **Salaires et avantages** : les salaires sont définis au moins égaux ou supérieurs aux exigences de salaire minimum locales (y compris les heures supplémentaires) et ne peuvent pas être réduits par action disciplinaire, sauf prescriptions des lois locales.
- **Environnement** : les fournisseurs doivent respecter toutes les lois sur l'environnement applicables et spécifiques du pays de fabrication/du service.
- **Non discrimination** : l'emploi (salaire, avantages, promotion, formation, fin) doit être basé sur le mérite et la capacité, et non sur des croyances ou la race.
- **Liberté d'association** : les fournisseurs et les sous-traitants reconnaîtront et respecteront les droits des employés de s'associer librement selon les lois des pays dans lesquels ils sont employés.
- **Harcèlement ou abus** : chaque employé sera traité avec respect et dignité. Aucun employé ne sera soumis à un harcèlement ou à un abus physique, sexuel, psychologique ou verbal.

|                 |  |                                |
|-----------------|--|--------------------------------|
| Modle : K- 3234 | Titre: Kohler Supplier Code of Conduct | Page 1                         |
| Révision : 3    | Émetteur : Global Procurement          | Date application : 6 fév. 2009 |